

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES
1901 - 1902

I

LOUIS DE PAUW ET ÉMILE HUBLARD.
COMPTE RENDU
DES FOUILLES PRATIQUÉES AU CAILLOU-QUI-BIQUE,
A ANGRE (HAINAUT).
(STATION PALÉOLITHIQUE : SILEX TAILLÉS
ET POTERIES. — FOYERS.
ENCEINTE FORTIFIÉE. — VESTIGES BELGO-ROMAINS.)

(Séance du 24 juin 1901.)

Au cours d'une excursion géologique dans la vallée de l'Hogneau (Grande-Honnelle), M. Jules Cornet, professeur à l'École des mines de Mons, fit voir à l'un de nous des retranchements en terre élevés sur la terrasse dominant la roche connue dans le pays sous le nom pittoresque de Caillou-qui-Bique (bois de Beaufort, territoire d'Angre) (1).

A diverses reprises, nous retournâmes sur les lieux, et un examen attentif nous confirma dans l'opinion que ces retranchements constituaient des travaux de défense antiques, tels qu'on en observe dans la haute Belgique.

Comme à Hastedon, Marche-les-Dames, Jemelle, Bonne, Éprave, Tailfer, Lustin, Spontin, Furfooz, Waulsort, Belvaux, Chession

(1) La mention de ces retranchements a été faite par M. Théodore Bernier dans le *Guide du Touriste au Caillou-qui-Bique et à la Grotte d'Angre*, Mons, 1886, p. 28. M. Bienaimé Riomet, botaniste et ancien instituteur à Quarouble (Nord), dans sa *Florule d'Angre et des environs*, signale l'*Orchis Rivini* (*O. militaris*) comme ayant été trouvée par M. Lochenies au bois d'Angre, dans le « camp romain », au sommet du Caillou-qui-Bique (MÉMOIRES ET PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT, 5^e série, t. IV, 1891, p. 261).

(Han-sur-Lesse), Olloy, Gonrioux, etc., on constate, au Caillou-qui-Bique, un ensemble de caractères propres aux positions fortifiées des temps préhistoriques.

L'emplacement est typique. Une plateforme couronne l'escarpement rocheux qui s'avance en pointe, comme un cap, dans la vallée où coule l'Hogneau. Ces défenses naturelles, rocher et rivière, sont complétées vers le plateau s'étendant en pente douce vers l'est, seul côté aisément accessible, par un épaulement, avec fossé extérieur, formant un arc de cercle de 27 mètres de rayon, aboutissant par ses extrémités à l'escarpement.

Ajoutons que la plateforme et tout le plateau sont couverts d'éclats de silex.

Par son étendue, cette enceinte, d'une superficie d'environ 13 ares, ne peut être comparée aux camps d'Hastedon, de Bonne ou de Vieux-Château, à Jemelle, mesurant respectivement 14, 4 et 2 hectares, et elle ne mérite pas le nom d'*oppidum*, réservé à des établissements plus considérables. C'est probablement un simple poste militaire d'observation qui fut occupé momentanément par une petite troupe, ou bien un refuge ayant abrité quelques familles.

Les fouilles commencées dans le courant de septembre 1900 furent reprises et terminées l'année suivante, en mai (1).

Afin de connaître les dimensions de l'épaulement ou « masse couvrante » et de déterminer la nature des matériaux entrant dans sa construction, une tranchée fut ouverte dans sa largeur.

(1) Le jeudi 6 septembre, nous découvrîmes les premiers fragments de la poterie décrite dans cette notice. L'importance de la découverte nous engagea à la faire vérifier par des témoins compétents, nous conformant ainsi au vœu exprimé par le Congrès archéologique de Charleroi (1888) et formulé en ces termes : *Chaque fois qu'il s'agit d'une découverte importante, de l'exhumation d'objets rares ou dont l'existence est discutée, il serait utile, dans l'intérêt de l'auteur aussi bien que dans l'intérêt de la science, que l'on appelât sur les lieux une commission de spécialistes qui pussent contrôler en quelque sorte le résultat de la fouille.*

A notre prière, des archéologues et des géologues assistèrent aux fouilles. Nous citerons : M. le baron A. de Loë, conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels (section préhistorique), à Bruxelles (7 septembre 1900); MM. Gosselet, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lille; Ladrière, géologue, à Lille; Jules Cornet, professeur de géologie à l'École des mines de Mons, ainsi que plusieurs membres de la Société géologique du Nord de la France (5 mai 1901); M. Rutot, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle, à Bruxelles (19 mai 1901).

Les mesures moyennes sont les suivantes :

Hauteur de la masse couvrante au-dessus du terre-plein : 2^m,20 ;
largeur à la base : 11 mètres.

Profondeur du fossé : 1^m,70 ; largeur : 10 mètres.

Actuellement, la masse couvrante et le fossé présentent donc un relief moyen de 3^m,90 qui, à l'origine, atteignait des dimensions plus grandes si l'on tient compte de la couche d'humus déposée au fond du fossé et de la dénudation de la crête, due à l'action des agents météorologiques.

La masse couvrante, élevée avec les déblais provenant du creusement du fossé, est formée de marne ou diève.

Nous n'avons observé ni pierres ni pieux, comme ceux découverts à Hastedon et employés par les habitants de la Gaule belge dans l'édification des forteresses à la manière que rapporte Jules César (1).

En arrivant au terre-plein, les ouvriers mirent au jour un amas de cendres, d'une forte épaisseur, s'étendant sur une largeur de 6 mètres. La terre était brûlée, calcinée; soumise à une cuisson intense et prolongée, elle avait formé, par places, des grosses « escarbilles » ayant la dureté et la couleur rouge de la brique. Les silex qui s'y trouvaient mêlés étaient réduits en éclats se délitant sous la pression des doigts; ils étaient opaques et décolorés, ayant pris une teinte gris blanchâtre. A la base se trouvait un lit de cendres de bois.

D'autres foyers présentant les mêmes caractères furent découverts, au nombre de neuf, notamment dans les tranchées creusées dans le retranchement, ainsi qu'à l'extrême limite sud de la plate-forme, le long de l'escarpement.

Une coupe échantillonnée du plus important de ces foyers, ayant 80 centimètres d'épaisseur, se trouve, avec les silex taillés et les poteries, dont il sera parlé plus loin, dans les collections des Musées royaux des arts décoratifs et industriels au Parc du Cinquantenaire.

Ces foyers, par leur continuité et leur situation sur l'arc de cercle suivant lequel le retranchement a été élevé, semblent appartenir à un même système, être la réalisation d'une idée préconçue, d'une intention bien déterminée.

(1) *Notice sur Hastedon*, par ARNOULD et de RADIGUÈS (COMPTE RENDU DU CONGRÈS INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES, 6^e session, Bruxelles, 1872). — J. CÉSAR, *Guerre des Gaules*, liv. VII, chap. XXII.

Quelle est cette intention ?

Ont-ils servi à des usages domestiques ?

L'absence de débris de repas et d'ustensiles ne milite guère en faveur de cette conjecture ⁽¹⁾.

Ont-ils servi de signaux ?

Nous ne le pensons pas. La position de certains d'entre eux et, d'une façon générale, de ceux situés suivant la ligne du retranchement, ne corrobore pas cette supposition, car la plupart n'auraient pu être vus au loin ou, tout au moins, n'occupaient pas l'emplacement le plus apparent à une longue distance.

Ont-ils été un moyen de défense ?

C'est possible. Ils ont, peut-être, été allumés et entretenus la nuit dans un but de préservation contre l'approche des bêtes féroces : l'hyène, l'ours, le lion des cavernes, etc., qui peuplaient le pays à l'époque de la pierre taillée.

Cette hypothèse, émise par M. le baron de Loë, lors d'une visite aux fouilles, est ingénieuse. Il est à remarquer, en effet, que cet endroit a été habité par l'homme paléolithique et qu'outre les feux allumés du côté du plateau, on en trouve sept le long de la crête de l'escarpement, côté du midi, mais pas du côté nord ; or, le côté *midi* de l'escarpement est plus accessible que le côté *nord*, et par conséquent devait être défendu.

Dans la suite des temps, mais plus tard, *beaucoup plus tard*, ce n'est plus contre les animaux sauvages que les habitants du Caillou-qui-Bique eurent à se garder, mais contre leurs semblables, et ils se fortifièrent, construisirent le retranchement qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

Quoi qu'il en soit, il est établi que :

1° Ces feux ont existé antérieurement à l'édification du retranchement ;

2° Ils ont été en activité pendant une durée relativement longue ; l'épaisseur de la couche calcinée, atteignant en certains endroits une épaisseur de 80 centimètres, le prouve à suffisance ;

3° Ils ne sont pas dus à l'incendie d'une palissade défensive. Sa combustion, en ce cas, n'aurait pas produit des effets aussi mar-

(1) Un seul instrument, un grattoir (pl. I, fig. 9), a été trouvé dans la partie supérieure de l'un des foyers. Dans l'intérieur de l'enceinte existaient des traces peu nombreuses de foyers domestiques, auprès desquels nous avons recueilli quelques silex taillés et de rares débris d'ossements (boeuf et sanglier).

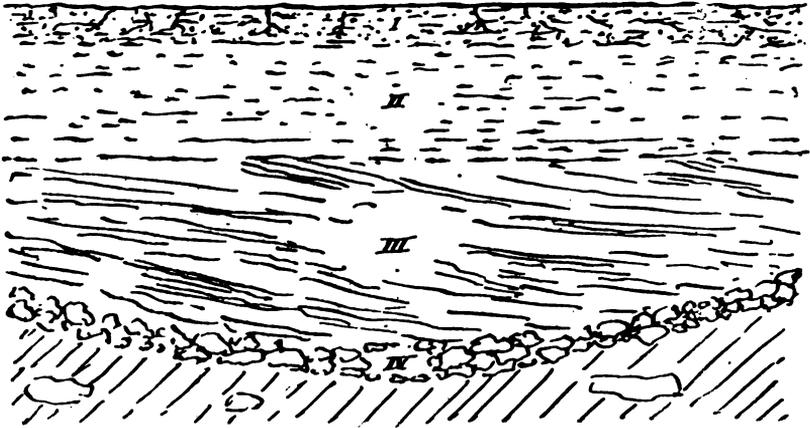
qués, et la base des pieux, en brûlant lentement, aurait laissé, dans le sol, une trace de charbon de bois.

Quand le retranchement a-t-il été élevé?

Il ne peut, semble-t-il, dater des temps paléolithiques, l'homme n'ayant pas possédé les outils suffisants au déplacement d'une telle masse de terre. D'autre part, *aucun* vestige des temps néolithiques n'ayant été trouvé en cet endroit, on doit renoncer à le faire remonter à cette époque. Par comparaison avec des travaux analogues, il est permis d'en reporter l'origine à quelques siècles avant l'ère chrétienne, à l'âge du fer, ou bien à la domination romaine. Cependant, nous devons à la vérité de dire que cette première supposition n'est point justifiée par la découverte d'objets caractéristiques de cette époque; et, quant à la seconde, elle ne s'appuie que sur la présence de quelques rares débris belgo-romains.

Si, abandonnant le domaine des hypothèses, nous entrons dans celui des faits, nous sommes en mesure d'affirmer que le Caillouqui-Bique a été habité par une tribu paléolithique. La preuve en est dans les six cents silex taillés recueillis en cet endroit sur une étendue d'environ 20 mètres carrés et à une profondeur variant entre 45 et 90 centimètres, presque tous dans la couche de limon (III) remplissant une excavation creusée dans la roche sous-jacente.

Voici la coupe relevée en septembre 1900 :



I. Humus : 10 centimètres. — II. Terre végétale : 30 centimètres. — III. Limon (niveau archéologique) : 30 à 50 centimètres. — IV. Cailloutis : 10 centimètres.

La plupart de ces silex montrent manifestement les caractères de la taille intentionnelle : conchoïde, plan et esquillement de percussion, retouches sur les arêtes.

Quelques-uns, deux ou trois, appartiennent au type acheuléen dégénéré : instruments amygdaloïdes taillés sur les deux faces. Le plus grand nombre appartiennent au type moustérien ; ce sont des instruments à usage multiple, taillés sur une seule face : éclats et pointes, couteaux de dimensions diverses, racloirs, grattoirs avec ou sans encoche, les uns retouchés et utilisés sur un seul tranchant, les autres sur les deux tranchants ou sur tout le pourtour. (Voir la planche où sont figurés des spécimens types de chaque catégorie.)

Ajoutons à cette nomenclature quelques petits *nuclei* et des percuteurs (?) faits de galets détachés du Poudingue devonien formant la roche du Caillou-qui-Bique.

Cette industrie ressemble beaucoup, dans son ensemble, à celle des cavernes de Belgique correspondant à la faune du Mammouth, et elle s'identifie, comme formes, dimensions, patine, avec les silex ouvrés provenant du gisement quaternaire d'Ottenbourg (Brabant) découvert et exploré, en 1884, par M. De Pauw, revu naguère par MM. van Overloop et de Loë et, plus récemment, par M. Rutot (*).

A ces silex étaient associés, dans le même limon, une grande quantité de fragments d'une poterie très grossière, façonnée à la main, mal cuite.

Ces fragments, cinq cents environ, de dimensions variant de 2 à 10 centimètres carrés, ont une épaisseur de 10 à 16 millimètres.

Sur la tranche de la cassure, manquant de netteté, on distingue une zone noirâtre limitée, extérieurement et intérieurement, par des zones rougeâtres, la partie extérieure du vase étant d'un rouge plus accentué par suite d'une cuisson plus complète. Imprégnés par l'humidité du sol, ces fragments étaient rayés par l'ongle et s'écrasaient facilement sous les doigts. Par la dessiccation à l'air, ils durcissent, mais plongés dans l'eau, ainsi que l'expérience en a été faite, la partie la moins cuite se délaye au bout de deux à quatre jours, suivant le degré de cuisson, et les faces externe et interne, plus cuites, se détachent en lames minces de 1 à 2 millimètres d'épaisseur. Un long séjour dans un sol très humide provoque

(*) Les silex paléolithiques et néolithiques d'Ottenbourg, recueillis par M. De Pauw, figurent dans les collections des Musées royaux des arts industriels et décoratifs au Parc du Cinquantenaire.

donc la destruction complète d'une semblable poterie. On s'explique dès lors sa rareté, sa conservation n'étant possible que dans un milieu relativement sec, comme au voisinage de la crête de l'escarpement du Caillou-qui-Bique. Contrairement à ce qu'on observe souvent dans les poteries primitives, et notamment dans les poteries néolithiques, la pâte ne possède point dans sa composition des morceaux de quartz ou de spath calcaire qui ont pour effet d'empêcher le retrait par dessèchement produisant des crevasses et des fentes dans les parois. L'absence de liant et l'imperfection de la cuisson ont amené la rupture et la désagrégation des fragments irrégulièrement déchiquetés sur les bords. Aussi, malgré le grand nombre de débris, toute tentative de reconstitution totale ou partielle de vases a été vaine. L'un des vases, pourtant, paraît avoir, vers sa partie inférieure, 23 centimètres de diamètre; mais, quant à sa hauteur et à sa silhouette, nous n'avons pu les déterminer, même approximativement. Peut-être un nouvel examen nous permettra-t-il d'obtenir cette reconstitution.

Certains fragments portent les traces d'un travail de polissage effectué, extérieurement, au moyen d'herbes et, intérieurement, au moyen d'un instrument, lissoir en bois ou en os.

Cette poterie est-elle l'œuvre de l'homme paléolithique ou de l'homme néolithique?

Si, d'une part, on considère le mélange de silex à facies moustérien et de poterie sis à un même niveau, et l'absence sur le Caillou-qui-Bique, à la surface et dans le sol, de silex de l'âge de la pierre polie, et si, d'autre part, on tient compte des ressemblances entre cette poterie et celle provenant de Spy, de Spiennes, d'Engis et de Petit-Modave, dont l'origine remonte à l'âge du Mammouth, d'après M. Fraipont, qui en a fait une étude très approfondie (*), on est en droit de dire que *silex et poterie sont les produits d'une même industrie, de l'industrie paléolithique.*

Telle est la conclusion à laquelle des considérations d'ordre archéologique nous conduisent. Examinons maintenant si elle est conforme aux données fournies par la géologie, science auxiliaire de la paléoethnologie.

(*) FRAIPONT, *La poterie en Belgique à l'âge du Mammouth* (REVUE D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS, 15 juillet 1887). — *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, tenu à Charleroi, en 1888, pp. 277 et suivantes.

Ce gisement archéologique appartient-il à l'une des assises du terrain quaternaire?

La réponse à cette question, nous la demandâmes aux géologues.

MM. Ladrière et Rutot, après une visite aux fouilles, ont bien voulu, ce dont nous leur sommes reconnaissants, nous transmettre leur avis dans des rapports publiés *in extenso*, en annexes A et B, à la suite de cette notice. Ainsi que le lecteur pourra en juger, ces savants spécialistes sont disposés à reconnaître dans le gisement un terme stratigraphique du Quaternaire. Pour M. Ladrière, la couche de limon lui « paraît en place, et il est tenté de la rapporter à son assise supérieure du Quaternaire ⁽¹⁾ »; quant à M. Rutot, il partage l'avis de M. Ladrière en ce qui concerne la couche supérieure, et il conclut que « le gisement des silex doit être supérieur au Moséen et probablement antérieur à l'ergeron ou Flandrien ⁽²⁾ ».

De l'ensemble des faits précités et des constatations, tant archéologiques que géologiques, M. De Pauw conclut que l'homme paléolithique connaissait la poterie.

Cette affirmation, quant à la contemporanéité des silex et de la poterie, justifiée, il est vrai, par l'archéologie, reste cependant sujette à contestation au point de vue géologique, pense M. Hublard, en raison des réserves formulées par M. Ladrière, déclarant, dans son rapport, que le peu d'étendue, la faible épaisseur et le manque de netteté de la coupe en rendent l'étude difficile ⁽³⁾.

A proximité de ce gisement se trouvaient, à une faible profondeur, des traces de charbons de bois, quelques restes de clayonnage, sorte de torchis en terre, sur lequel on distingue les empreintes de branchage servant à le consolider. Enfin, une tranchée mit à découvert les restes d'un foyer avec quelques ossements (bœuf et sanglier), probablement des débris de repas.

L'existence d'une station paléolithique étant démontrée, nous eûmes l'espoir de découvrir les sépultures de ses habitants. Dans ce but, sept anfractuosités et abris sous roche, dont l'un d'eux est encore choisi de nos jours par les nomades pour installer leur campement, furent explorés. Chose étrange, aucun vestige dénotant la présence de l'homme ou d'animaux ne fut exhumé. A l'entrée de deux excavations, quatre ou cinq pierres placées intentionnellement furent les seuls résultats de nos recherches, opérées cependant avec tout le soin qu'un semblable travail comporte.

(1) *Rapport* de M. LADRIÈRE, p. 10.

(2) *Rapport* de M. RUTOT, p. 13.

(3) *Rapport* de M. LADRIÈRE, p. 9.

De ces faits, il résulte que le Caillou-qui-Bique, après avoir été habité par l'homme paléolithique, a été abandonné pendant toute la période néolithique jusqu'au moment où il fut occupé de nouveau par les constructeurs du retranchement : les Nerviens ou les Romains. Que ces derniers l'aient habité, cela ne fait pas de doute, mais leur séjour fut de courte durée. En effet, alors que les environs immédiats recèlent de nombreux indices révélant l'existence de villas, cimetières, etc., au Caillou-qui-Bique, au contraire, quelques misérables débris : un morceau de tuile, deux ou trois tessons de poterie commune, quelques fragments d'un stuc grossier, sont les seuls souvenirs laissés par les Belgo-Romains.

Le Caillou-qui-Bique, d'une défense facile et commandant la vallée sur une assez grande étendue, constituait un point stratégique de quelque importance; rien de surprenant à ce que les Romains y aient établi un poste temporaire ou qu'ils y aient pris la place des Nerviens vaincus.

Nous remplissons un devoir agréable en adressant des remerciements à M. Quenon, à Dour, propriétaire du bois de Beaufort (bois d'Angre), et à M. Léon Laurent, propriétaire, à Roisin, qui nous ont gracieusement autorisés à pratiquer des fouilles dans leurs propriétés, ainsi qu'à M. Carpentier, instituteur, à Roisin, qui tous ont facilité notre tâche.

Annexe A.

RAPPORT DE M. LADRIÈRE.

CHER MONSIEUR,

Le temps m'a manqué pour vous répondre aussi tôt que je l'aurais voulu, je vous prie de m'excuser. Ce que j'ai vu ne suffit pas d'ailleurs pour trancher la question que vous m'avez soumise, et je le regrette vivement.

Ce ne sont pas seulement les dimensions de la coupe qui n'ont pas permis une étude satisfaisante des terrains qui reposent sur le Caillou-qui-Bique, c'est surtout le peu d'importance des dépôts eux-mêmes et leur manque de netteté qui font hésiter lorsqu'il s'agit de formuler une détermination.

Étant donné le grand développement des limons dans la région du bois d'Angre et en particulier aux environs de la gare de Roisin, j'espérais que vous en aviez rencontré au Caillou-qui-Bique au moins quelques lambeaux bien caractérisés : je vous avoue que j'ai été déçu. Mais si vous avez trouvé ailleurs, avec M. De Pauw, un gisement moins sujet à controverse que celui du bois d'Angre, je suis tout disposé à aller l'étudier avec vous ; c'est peut-être une nouvelle voie que vous ouvrez ; dans tous les cas, votre découverte n'en est pas moins fort intéressante.

Au Caillou-qui-Bique, les anfractuosités du poudingue ont été comblées en grande partie par de la glaise grisâtre provenant du remaniement des marlettes et autres dépôts crétacés. Je rapporte cette couche au Landenien inférieur (Marne de la Porquerie de M. Gosselet).

Au-dessus, il y a un lit de galets de roches anciennes provenant pour la plupart de la désagrégation du poudingue sous-jacent ; je fais de ce cailloutis l'équivalent du Diluvium ancien, avec quelque doute cependant, parce que les roches qui le composent me paraissent presque toutes locales, — sauf les silex, mais il y en a fort peu dans ce dépôt ; — en second lieu, le sable grossier qui accompagne ordinairement les galets de cet âge m'a semblé faire défaut ; il est vrai que la couche a si peu d'épaisseur ! Point de silex taillés, je crois, dans ce dépôt ; dans tous les cas, rien qui rappelle le Reutélien de M. Rutot ni même le Mesvinien.

Au-dessus, dans une des poches, nous avons vu une toute petite couche de limon, qui me paraît en place et que je suis tenté de rapporter à mon assise supérieure. On y trouve des silex bruts et d'autres dont la taille est évidente ; ces derniers n'ont rien de bien ancien (j'ai remarqué tout particulièrement de belles pointes moustériennes) ; ils rappellent absolument ceux que j'ai trouvés aux environs de Chartres dans le limon fendillé (assise moyenne) ou à la base de l'ergeron (assise supérieure).

Tout cela est recouvert par du limon brunâtre récent, sorte de terre végétale contenant de nombreux éclats de silex et des débris de roches de toute nature.

L'intérêt de votre découverte ne réside pas uniquement dans la présence des silex paléolithiques, mais encore dans celle des débris de poterie grossière que vous avez retirés de la même excavation. Ces débris provenaient-ils du même niveau limoneux que les silex ou d'un niveau un peu supérieur ? Je n'oserais me prononcer, car je n'ai pas vu de silex dans les pelletées de terre contenant des

poteries; les deux dépôts seraient-ils simplement juxtaposés? Il a pu y avoir remaniement : ces poches sont si peu étendues! Jusqu'ici, je n'ai jamais rencontré de poteries dans le Quaternaire; toutes celles que je possède, et qui ressemblent toutes à celles que vous avez découvertes, sont franchement néolithiques.

Mais ceci ne préjuge rien, et je crois que le dernier mot n'est pas dit sur le Quaternaire.

Je souhaite que vous retrouviez bientôt des faits identiques dans des coupes un peu mieux dessinées.

En attendant, je vous prie d'agréer, pour vous et M. De Pauw, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Lille, 12 mai 1901.

LADRIÈRE.

Annexe B.

RAPPORT DE M. RUTOT.

Les découvertes de MM. Émile Hublard et De Pauw, au Caillouqui-Bique, peuvent être envisagées à deux points de vue : géologique et anthropologique.

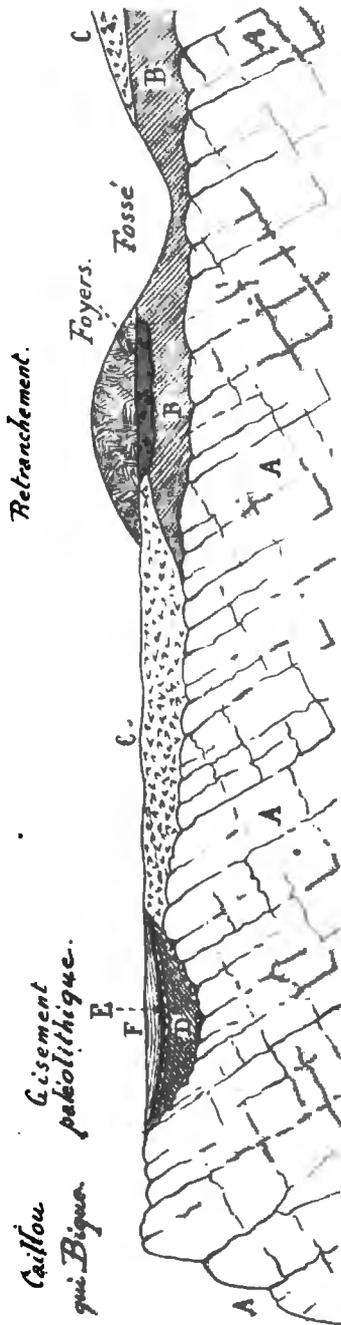
Le côté paléontologique, qu'il eût été si hautement désirable de faire intervenir ici, fait malheureusement complètement défaut.

POINT DE VUE GÉOLOGIQUE.

L'ensemble des tranchées et des puits effectués par les explorateurs permet de reconstituer comme suit la coupe entière du gisement, prise dans le sens longitudinal :

Dans la coupe, les terrains sont indiqués en partant du plus ancien :

- A. — Poudingue devonien à gros éléments, à ciment rouge. (Poudingue de Burnot.)
- B. — Marne blanche turonienne à *Terebratulina gracilis*. (*Tr 1 b* de la légende de la carte géologique.)
- C. — Amas de silex provenant de l'altération et de la dissolution des *Fortes toises* turoniennes (*Tr 2 a*) qui recouvraient primitivement la marne blanche B sous-jacente.
- D. — Glaise verdâtre, panachée de rouge, plus ou moins sableuse, avec frag-



ments de poudingue devonien vers le bas. Cette glaise est le représentant bien reconnaissable, *in situ*, de l'étage inférieur du Quaternaire, c'est-à-dire du *Moséen*. Cette couche a de 0^m,30 à 0^m,50 d'épaisseur.

E. — *Gisement paléolithique*. Il se décompose comme suit :

E¹. — Lit de gros galets de roches primaires, provenant du poudingue devonien sous-jacent. Avec ces galets, qui constituent le cailloutis supérieur du Moséen, on rencontre assez bien de silex assez volumineux, à patine généralement rougeâtre, et présentant des traces de travail ou tout au moins d'utilisation bien visibles.

Ces instruments, très abondants dans le cailloutis quaternaire recouvrant toute la région environnante où ils sont associés à des formes un peu plus anciennes et plus primitives, sont d'*âge mesvinien*.

Ici, leur position dans le cailloutis supérieur du Moséen précise leur âge d'une manière très rigoureuse.

Les instruments mesviniens de la région dérivent de fragments naturels utilisés de silex provenant de l'éclatement sur place des bancs de *Rabots* (*Tr 2 b*) qui ont surmonté les Fortes toises. Ces silex des Rabots sont de texture toujours plus grossière que celle des concrétions siliceuses des Fortes toises sous-jacentes.

E². — Immédiatement au-dessus du cailloutis de gros galets de poudingue et de silex mesviniens, se remarque un amas d'éclats de silex de texture fine, à patine blanche opaque ou vermiculée, l'intérieur étant généralement d'un beau noir. La matière première dont sont formés ces éclats provient des Fortes toises.

Les éclats du lit supérieur E² se distinguent immédiatement des éclats mesviniens sous-jacents à leur texture plus fine, à leur patine et surtout à leur mode d'obtention. Alors qu'il est facile de constater que les outils mesviniens du cailloutis E¹ sont des éclats naturels utilisés, il est aisé de voir que les éclats du niveau E² sont tous dus au débitage méthodique et intentionnel de rognons de silex noir qui ont été extraits dans les environs, apportés sur place et débités par percussion.

Parmi l'amas d'éclats, on en rencontre d'utilisés et surtout de taillés selon une forme préconçue et conventionnelle.

Enfin, ajoutons qu'avec ces éclats et instruments de formes et d'usages définis, se rencontrent, intimement mélangés, de nombreux fragments d'une poterie grossière, ainsi que des traces noires de charbon de bois. C'est le niveau E² qui constitue tout spécialement la découverte de MM. Hublard et De Pauw.

F. — Limon brun, friable, pénétrant le niveau d'éclats E², épais de 0^m,30 à 0^m,40.

Il est très difficile de rapporter avec sécurité ce faible recouvrement limoneux à une assise bien déterminée.

M. Ladrière, qui a vu la coupe, assimile, avec un certain doute, cette couche à l'ergeon du Flandrien.

L'aspect de ce limon, son état friable, une certaine pureté de grain, me font pencher pour l'interprétation de M. Ladrière. Je ne reconnais là ni un lambeau de limon hesbayen, souvent plus argileux, ni un reste de limon de lavage moderne, lequel, je crois, serait plus hétérogène.

Sans qu'on puisse rien affirmer, il semble donc que ce soit l'ergeon qui recouvre directement le niveau archéologique E².

Il suit de ces constatations, que le gisement découvert par MM. Hublard et De Pauw, daté par la géologie, doit être supérieur au Moséen et est probablement antérieur au Flandrien.

Comme précision, ce résultat laisse évidemment beaucoup à désirer.

En effet, on sait que l'industrie mesvinienne étant caractéristique du cailloutis supérieur du Moséen, la longue période qui s'est écoulée entre le sommet du Moséen et le Flandrien comprend les assises campinienne, hesbayenne et brabantienne, pendant lesquelles se sont succédé les industries chelléenne, acheuléenne, moustérienne et solutréenne, celle-ci devant être comprise dans un sens nouveau, différent de celui admis par MM. de Mortillet, ainsi que nous le verrons ci-après.

Si des ossements déterminables avaient pu être découverts dans le gisement de silex dont il est ici question, les indications fournies par la faune auraient été incontestablement précieuses.

POINT DE VUE ANTHROPOLOGIQUE.

Heureusement, le nombre très considérable des silex recueillis et la présence de pièces caractéristiques en proportion très satisfaisante font que l'on possède le véritable facies de l'industrie du gisement.

L'industrie du niveau E° du Caillou-qui-Bique est identique :

1° A celle des niveaux inférieurs à faune du Mammouth, dans les cavernes, tant de Belgique que de l'étranger ;

2° A celle que M. A. Laville et moi avons découverte dans un cailloutis de débris de taille, à la base de l'ergeron et *au-dessus* du *limon hesbayen*, à Villejuif, près de Paris ;

3° A celle que M. Arcelin a découverte dans le gisement typique de Solutré, dans les niveaux inférieurs, qu'il nomme amas d'ossements de chevaux et foyers de l'âge du cheval.

Nos confrères, MM. le baron de Loë et feu Hankar, ont confirmé cette découverte par de nouvelles fouilles effectuées à Solutré.

L'industrie dont il est question est constituée :

1° Par un nombre énorme d'éclats de taille obtenus par débitage intentionnel et portant la trace du plan de frappe, le bulbe et l'esquillement de percussion ;

2° Par un nombre considérable d'éclats de taille ayant été utilisés le long des bords ; ces éclats étant ou entièrement irréguliers, ou en forme de lames plus ou moins grossières, ou triangulaires et rappelant alors la pointe et le racloir moustériens ;

3° Par un nombre proportionnellement assez grand d'instruments définis qui, presque tous, ont été utilisés à gratter ou à racler.

Ce sont :

- A. — Des grattoirs à tranchant demi-circulaire bien retouché ; au Caillou-qui-Bique, ils paraissent assez rares ;
- B. — Des racloirs triangulaires, rappelant absolument la pointe moustérienne typique, mais avec retouche souvent moins régulière, plus grossière, marquant une véritable décadence ;
- C. — Des racloirs allongés, prismatiques, à section grossièrement triangulaire, retouchés le long de la ou des arêtes utilisées ;
- D. — Des instruments à encoches généralement de petit diamètre, ordinairement bien retouchées.

4° Par un nombre toujours très restreint de coups-de-poing en amande, rappelant absolument le coup-de-poing du *type acheuléen*, à tranchant rectiligne. Ils sont, en général de petite taille.

C'est l'industrie que M. E. Dupont a recueillie dans les niveaux à faune du Mammouth dans les cavernes de la Lesse.

C'est l'industrie de la célèbre caverne de Spy qui a fourni les deux squelettes humains bien connus.

C'est l'industrie recueillie par M. Piette dans ses fouilles des cavernes du sud de la France, industrie caractérisée par la contemporanéité avec la sculpture sur ivoire.

C'est, avons-nous dit, la plus généralement répandue à Solutré, celle qui occupe la plus grande étendue dans ce célèbre gisement, celle qui accompagne la masse des ossements de chevaux, inférieure aux foyers du Renne; masse parmi laquelle la présence du Mammouth a été signalée.

A Solutré, comme à Chelles, c'est encore une fois « la belle pièce » qui, seule, a fixé toute l'attention des premiers chercheurs, au point de leur faire passer complètement inaperçue la véritable industrie dominante.

A Solutré, parmi les milliers d'éclats de taille et d'instruments variés, c'est la pointe en feuille de laurier et la rarissime pointe à cran, localisées dans les foyers du Renne, qui, seules, ont accaparé l'attention de M. G. de Mortillet.

Or, comme M. Piette l'a très bien démontré, ces deux instruments exceptionnels font partie de l'outillage des gisements où le Renne domine; ils constituent comme un épisode, une mode localisée, précédant immédiatement l'épanouissement de l'industrie magdalénienne.

A Solutré, comme dans beaucoup de cavernes du midi de la France, il existe donc deux industries successives, l'une, inférieure, que M. Piette a appelée *éburnéenne* et dont les silex sont ceux de la couche à ossements de chevaux et à faune du Mammouth, décrite par M. Arcelin; l'autre, supérieure, à laquelle M. Piette a donné le nom de *larandienne* et dont les silex, parmi lesquels la feuille de laurier et la pointe à cran, sont ceux des foyers du Renne.

C'est donc à l'industrie *éburnéenne* de M. Piette qu'il faut rapporter l'industrie du Caillou-qui-Bique, et si les autres caractères de la même industrie: sculpture en ronde bosse, os travaillés, etc., y font défaut, c'est à cause du manque de protection contre les influences destructives offerte par la faible couche de limon perméable recouvrante.

En revanche, nous rencontrons, au Caillou-qui-Bique, intimement mélangée à l'industrie *éburnéenne*, de la poterie à aspect absolument primitif.

Pour moi, il n'existe pas le moindre doute que cette poterie ne soit contemporaine de l'industrie éburnéenne, et ce fait vient confirmer de tout son poids d'autres découvertes analogues faites dans plusieurs cavernes de Belgique.

Du reste, il n'est nullement étonnant que l'homme qui sculptait l'ivoire en ronde bosse, qui fabriquait des pointes de flèches en os, qui utilisait la lampe pour s'éclairer, ait eu connaissance de la poterie grossière et à peine cuite rencontrée au Caillou-qui-Bique.

Il ne faut non plus pas oublier qu'à Solutré, les foyers de l'âge du Renne qui suivent immédiatement l'âge éburnéen ont fourni des débris de poteries.

Il faudra se faire désormais à l'idée de l'existence certaine de la poterie pendant tout le Paléolithique supérieur, comme à celle du poignard, de la pointe de flèche, du javelot et de la lance pendant la fin du Paléolithique inférieur (Chelléen et Acheuléen).

PLANCHE I.

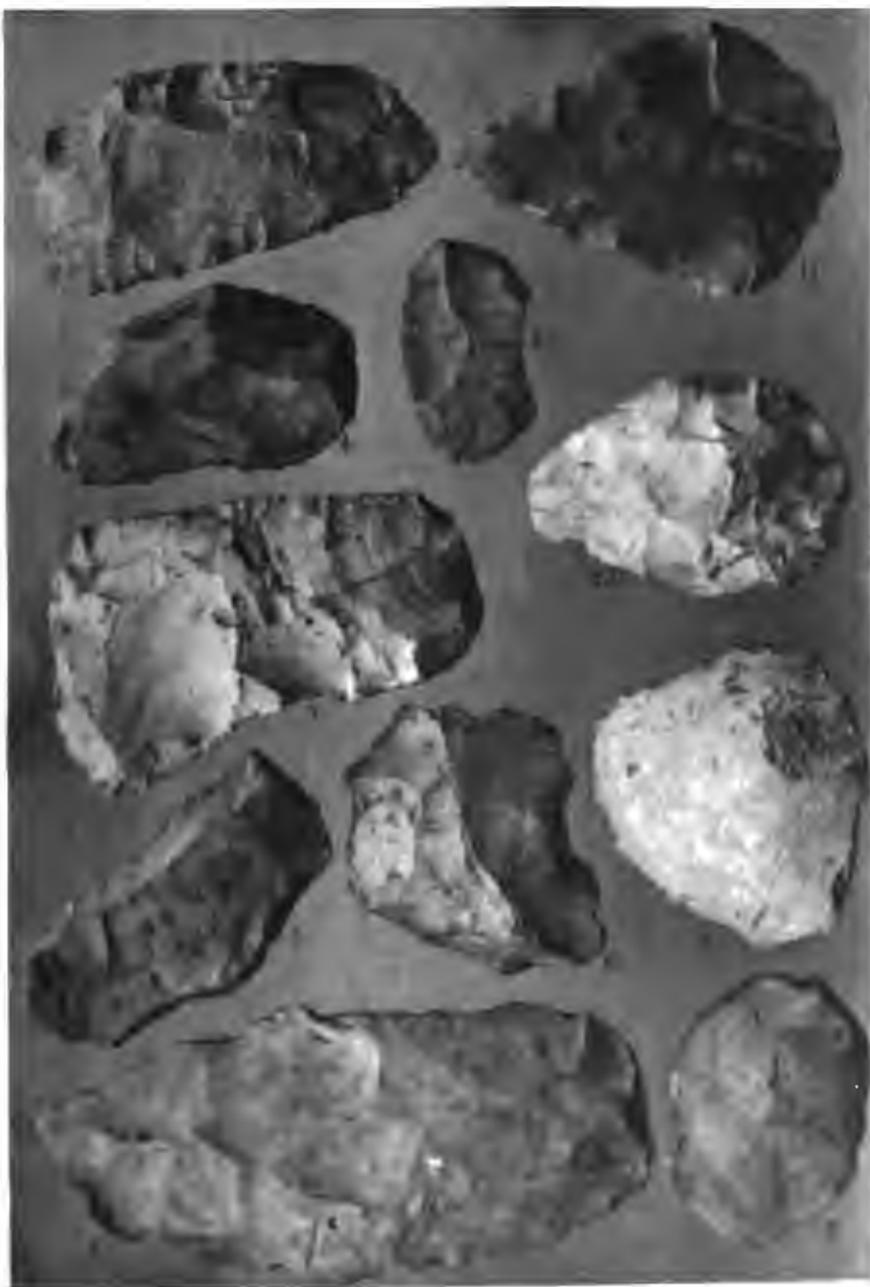
LÉGENDE DE LA PLANCHE I.

TYPE MOUSTÉRIEN.

1. Grand couteau racloir, avec conchoïde de percussion, utilisé sur les bords. Longueur : 0^m,128.
2. Grand couteau, avec conchoïde de percussion, utilisé sur les bords. Longueur : 0^m,088.
3. Couteau grattoir et racloir, avec conchoïde de percussion, utilisé sur les bords. Longueur : 0^m,094.
- 4 et 5. Éclats moustériens formant des racloirs latéraux, avec conchoïde de percussion, utilisés sur les bords. Longueurs : 0^m,070 et 0^m,074.
6. Grattoir à encoche, avec conchoïde de percussion. Longueur : 0^m,068.
7. Grattoir utilisé sur les bords. Longueur : 0^m,057.
8. Éclat très mince en forme de grattoir finement taillé et utilisé sur les bords. Longueur : 0^m,048.
9. Grattoir avec conchoïde de percussion. Longueur : 0^m,064. (Trouvé à la surface des cendres d'un foyer, voir page 4.)

TYPE ACHEULÉEN.

10. Instrument amygdaloïde. Longueur : 0^m,068.
 11. — — — Longueur : 0^m,082.
-



Photographies de P. Sempere, Bruxelles 1912

E. HUBLARD & L. DE PAUW.

